

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
MINISTERE DES FINANCES &  
DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
-----

Λ) E C R E T N° 424 /PR/MFAE

portant nomination du Directeur de la  
Caisse Autonome d'Amortissement du Dahomey  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
  - VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement du Dahomey ;
  - VU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
  - VU l'Ordonnance n° 28/PR/MFAE du 3 août 1966 portant création d'une Taxe Spéciale d'Amortissement ;
  - VU le Décret n° 423 /PR/MFAE du 12 Novembre 1966 portant organisation et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

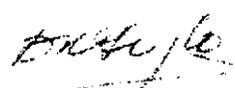
Λ) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur DELCHER Gérard, Chef de Division de la F.O.M. est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles à la Direction des Affaires Economiques, Directeur de la Caisse Autonome d'Amortissement du Dahomey.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 Novembre 1966

Par le Président de la République,  
Le Ministre des Finances  
et des Affaires Economiques,

  
Nicéphore SOGLO

  
Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 - Ministères 10 - CS 6 - SGG 4 - Intéressé 1 - Trésor 4 -  
DB-CF-DC-DI-SF 5 - DAE 2 - Gde.Chanc. 1 - IAA 1 - Minalcoop. 1 - JORD 1.